

2

# déi Lénk

## MOTION

Luxembourg, le 13 décembre 2017  
PL 7200 et 7201  
N. David Wagner

### La Chambre des Députés,

- ayant appris que le règlement intérieur de la Luxtram S.A. prévoit pour les conducteurs et conductrices du nouveau tram une amplitude journalière maximale de 13 heures et une rémunération correspondant au secteur privé de la branche idoine;
- considérant qu'avec un trajet aller-retour domicile-lieu de travail de l'ordre de 2 heures, il restera à ces salarié-e-s seulement 9 heures pour leur vie familiale, sommeil compris ;
- insistant que le transport public est une mission fondamentale de l'Etat et de la Ville, dont la charge et la responsabilité leur incombent et qu'une amplitude de 13 heures risque de mettre en péril la sécurité des passagers du tram;
- rappelant que l'Etat Ville est copropriétaire de Luxtram conjointement avec la Ville de Luxembourg;
- sachant que la direction de Luxtram a été chargée d'engager des négociations collectives à partir du mois de janvier 2018 ;

### invite le Gouvernement

- à s'opposer à toute politique de dumping social dans la société Luxtram ;
- à adopter lors des négociations collectives une position allant en direction des revendications des salariés et de leurs représentations syndicales et de faire en sorte que salaires et conditions de travail s'alignent sur ceux de la fonction publique ;
- à tenir la Chambre des Députés au courant concernant l'état d'avancement de ces négociations.



Marc Baum  
Député



David Wagner  
Député